

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le vendredi 10 avril 2015 à 13h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : M. André Léveillé maire
Yvon Veillette conseiller municipal
M. Gilles Damphousse conseiller municipal
M. Gaétan Tessier conseiller municipal
M. Jacques Carpentier, conseiller municipal
Mme Alyne Trépanier, directrice générale
Me Julie Marchand greffière

Absente : Mme Danielle Cormier conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

2015-04-127 **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-128 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, en y supprimant le point 6 et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié:

1. Prière.
2. Ouverture de la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Résolution octroyant à M. Sylvain Bédard, un contrat de travail à durée déterminée, au poste de coordonnateur aux loisirs et aux événements de la Ville de Saint-Tite, pour la période du 13 avril 2015 au 31 décembre 2015;
5. Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous, des courses du P'tit shérif et de la Course aux aubaines pour l'année 2015, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements;
6. Point supprimé;

7. Période de questions;

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-129 **RÉSOLUTION OCTROYANT À M. SYLVAIN BÉDARD, UN CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE, AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-TITE, POUR LA PÉRIODE DU 13 AVRIL 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux événements a démissionné de son poste en date du 26 février 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir à son remplacement afin de compléter le contrat de travail inachevé pour le poste de coordonnateur aux loisirs et aux événements, contrat se terminant le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site internet d'Emploi-Québec et sur le site internet de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE la firme Groupe Consilium, Rh et relations de travail a été mandatée pour procéder à l'analyse des candidatures et aux entrevues;

ATTENDU QUE suite au processus d'embauche, M. Sylvain Bédard a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite procède à l'engagement de M. Sylvain Bédard à titre de coordonnateur aux loisirs et aux événements pour compléter le contrat de la personne qui occupait ce poste jusqu'au 26 février 2015 et cela, aux mêmes conditions;

Ce contrat débutera le 13 avril 2015 et se terminera le 31 décembre 2015. Le conseil aura toute discrétion quant à la possibilité de le renouveler ou non ou de convenir de conditions différentes que M. Bédard sera libre d'accepter ou non.

Adoptée à l'unanimité

2015-04-130 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À PRÉSENTER ET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE, DES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS, DES COURSES DU P'TIT SHÉRIF ET DE LA COURSE AUX AUBAINES POUR L'ANNÉE 2015, AINSI QU'À OCTROYER LES CONTRATS RELATIFS À CES ÉVÉNEMENTS**

ATTENDU que le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer des activités telles que la Fête nationale, les spectacles Les voix de chez-nous, les courses du P'tit shérif et la Course aux aubaines pour la saison estivale 2015;

ATTENDU que tout en demeurant dans les limites budgétaires actuellement autorisées pour l'exercice financier 2015, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre au coordonnateur aux loisirs et aux événements de conclure tout mandat et contrat dans le cadre de ces événements;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,

appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous, des courses du P'tit shérif et de la Course aux aubaines pour l'année 2015, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements, en respect des limites budgétaires actuelles pour l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-04-131 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 13h50.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire